

Bourses Faculté

Cycles supérieurs

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Table des matières

Les bourses	3
Renseignements	4
Concours d'automne.....	6
Bourses de maîtrise	6
Bourses de rédaction	7
Bourses de doctorat.....	8
Bourses de soutien aux études doctorales.....	9
Bourses de mobilité	10
Concours d'hiver.....	11
Bourses de maîtrise	11
Bourses de rédaction	12
Bourses de soutien aux études doctorales.....	13
Bourses de mobilité	14

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que d'alléger le texte. En ce sens, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique et ont à la fois valeur de féminin et de masculin.

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Les bourses

Les bourses sont attribuées par le Conseil de la Faculté de droit, sur recommandation du Comité des bourses aux étudiants méritants qui ont préalablement soumis leur candidature.

Certaines des bourses identifiées peuvent, sans préavis, ne pas être attribuées pour une année donnée. Quant au montant indiqué relatif à chacune de ces bourses, il peut, lui aussi et sans préavis, changer d'une année à l'autre, parfois substantiellement et le montant peut être payé en plusieurs versements.

Pour chaque bourse, l'information pertinente à la soumission des candidatures (procédure, date et endroit du dépôt des dossiers, conditions de recevabilité, critères d'attribution) est diffusée en temps opportun auprès des étudiants.

Renseignements

Le concours du trimestre d'automne se tient au mois de septembre et celui du trimestre d'hiver au mois de janvier. Les étudiants sont avisés de l'ouverture du concours par courriel. Les dates et les montants seront mis à jour lors de l'envoi du courriel. Vous aurez au moins 10 jours pour constituer votre dossier.

Les bourses offertes aux cycles supérieurs, dans la majorité des cas, sont attribuées à des étudiants inscrits à la maîtrise avec mémoire et au doctorat ayant un bon dossier académique.

Le candidat doit remettre un dossier complet. Il ne sera pas donné suite aux dossiers incomplets ou transmis en retard.

Le dossier complet de candidature comprend les documents suivants :

- Le « formulaire de candidature aux bourses »;
- Les copies de tous vos relevés de notes (non officiels acceptés) des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, peu importe l'université ou les cours qui ont été suivis;
- Votre curriculum vitæ;
- Une lettre de motivation adressée à l'attention du Comité des bourses et adaptée, dans la mesure du possible, aux critères de sélection de la bourse sollicitée (**cette lettre doit obligatoirement être rédigée en français**);
- Un échéancier détaillé de recherche et de rédaction. Le renouvellement ou l'octroi d'une bourse est fait en fonction du progrès réalisé en regard de l'échéancier initial;
- Une lettre d'appréciation de votre directeur ou directrice de recherche*;
- Une brève description du projet de recherche ou du projet de mémoire (environ 1 page);
- Tout autre document ou renseignement que vous jugez pertinent ([état des revenus et des dépenses](#), etc.).

* Les lettres d'appréciation, adressées au Comité des bourses, peuvent être envoyées directement par [courriel](#) par le directeur ou en format papier sous enveloppe scellée à l'attention de Mme Andrée Bélanger au bureau A-9438.

Les dossiers doivent être déposés sur **StudiUM** (sauf le formulaire de demande de bourse) en format **.pdf** à la date prévue dans l'avis de concours. Même si vous posez votre candidature sur plusieurs bourses, une seule copie de chaque document demandé est requise.

***** Une fois rempli, vous n'avez pas à imprimer ni à envoyer le formulaire de candidature aux bourses. *****

Pour faciliter le traitement des dossiers, veuillez utiliser la nomenclature ci-dessous pour le dépôt de vos documents.

01_Notes_nom.pdf	Tous vos relevés de notes en un seul fichier PDF
02_CV_nom.pdf	curriculum vitæ
03_Motivation_nom.pdf (Une lettre par bourse ou une lettre générale est acceptée. Une lettre par bourse sera nommée, par exemple : 03_Motivation_Tremblay_doctorat.pdf.)	Lettre de motivation en français
04_Autres_nom.pdf	Tout autre document pertinent
05_Besoins_financiers_nom.pdf	Besoins financiers
06_Projet_nom.pdf	Description du projet de recherche ou de mémoire
07_Echeancier_nom.pdf	Échéancier de travail ou plan global d'études
08_Appreciation_nom.pdf	Lettre d'appréciation du directeur de recherche
Autres pièces justificatives	
09_Renevus_depenses_nom.pdf	Formulaire d'état des revenus et dépenses
10_Pieces_justificatives_nom.pdf	Toutes les pièces justificatives relatives aux revenus et dépenses déclarés dans le formulaire (factures, bail, etc.)

(nom = votre nom de famille seulement - ne pas mettre les accents)

Étudiants étrangers

Si vous résidez actuellement à l'étranger, que vous n'êtes pas encore inscrit dans notre Faculté et que vous désirez poursuivre des études en droit à l'Université de Montréal, sachez que les bourses présentées sur ce site ne vous sont pas destinées. Pour obtenir des renseignements sur les aides offertes aux étudiants étrangers, veuillez contacter le [Bureau des étudiants internationaux](#).

Concours d'automne

Bourses de maîtrise

Réципиентаire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 3 bourses de 2 500 \$

Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de maîtrise destinées à encourager les étudiants du 2^e cycle à terminer leurs études dans les meilleurs délais.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de maîtrise au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études.

Bourses de rédaction

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise avec mémoire

Attribution : Trimestre d'hiver et d'automne

Valeur : 3 bourses de 2 000 \$

Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de rédaction afin d'aider le réципиendaire à déposer son mémoire dans les délais prescrits par le règlement pédagogique.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet entre le 2^e et 5^e trimestre du programme de maîtrise avec mémoire au moment de la demande;
- être toujours inscrit audit programme au moment de l'attribution.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter la rédaction du mémoire.

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Bourses de doctorat

Réципиendaire : Étudiant inscrit dans l'un ou l'autre des 4 premiers trimestres du programme de doctorat en droit à l'Université de Montréal

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 4 bourses de 7 000 \$

Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de doctorat. Ces bourses sont normalement renouvelables, les deux années suivantes.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de doctorat au moment de la demande et de l'attribution.

Il est à noter que ces bourses ne peuvent pas être cumulées avec les autres bourses offertes par la Faculté.

Outre le montant versé au moment de l'attribution ou du renouvellement, la Faculté attribuera des montants supplémentaires aux réципиendaire qui auront franchi avec succès les étapes de leur programme.

An 1 : un montant de 6 000 \$ au moment de l'attribution; et un montant de 1 000 \$ si toutes les activités pédagogiques prévues par le programme sont réussies, ou encore l'examen de synthèse, au plus tard au 4^e trimestre.

An 2 : un montant de 4 000 \$ au moment du renouvellement; et un montant de 2 000 \$ si l'examen général de synthèse est réussi, ou encore si la moitié de la thèse a été rédigée, au plus tard à une date déterminée par la lettre confirmant la bourse.

An 3-4 : la répartition du montant de 8 500 \$ sera déterminée par le Comité des études supérieures de la Faculté.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme de doctorat.

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Bourses de soutien aux études doctorales

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de doctorat

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 4 bourses de 4 000 \$

Présentation

La Faculté de droit des bourses de soutien aux études doctorales, afin de permettre au réципиendaire de progresser de manière significative dans son programme de doctorat, par exemple, en complétant avec succès des séminaires obligatoires, en réussissant avec succès l'examen de synthèse, ou en terminant la rédaction d'une partie substantielle de la thèse.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de doctorat au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique ;
- fournir un échéancier pour la recherche et la rédaction de thèse, et ;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études.

N. B. Cette bourse ne peut être cumulée avec la bourse triennale de doctorat de la Faculté.

Bourses de mobilité

Réципиентаire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise avec mémoire ou au doctorat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Attribution: Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur: 2 bourses de 1 500 \$

Montant total maximal à attribuer par année : 6 000\$

Présentation

Ces bourses de mobilité constituent une aide financière pour les étudiants qui désirent faire un séjour en région éloignée ou à l'étranger dans le cadre de leur programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle. Ces bourses peuvent aussi permettre de couvrir certains frais associés à un programme d'échange, de recherche ou à un stage.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de maîtrise avec mémoire ou au doctorat au moment de la demande et de l'attribution;
- le séjour à l'extérieur, le programme d'échange, de recherche ou le stage doit avoir lieu au cours du trimestre de l'annonce du concours de bourses.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique.

Concours d'hiver

Bourses de maîtrise

Réципиентаire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 3 bourses de 2 500 \$

Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de maîtrise destinées à encourager les étudiantes et les étudiants du 2^e cycle à terminer leurs études dans les meilleurs délais.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de maîtrise au moment de la demande.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études.

Bourses de rédaction

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise avec mémoire

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 5 bourses de 2 000 \$

Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de rédaction afin d'aider le réципиendaire à déposer son mémoire dans les délais prescrits par le règlement pédagogique.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet entre le 2^e et 5^e trimestre du programme de maîtrise avec mémoire au moment de la demande;
- être toujours inscrit audit programme au moment de l'attribution.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter la rédaction du mémoire.

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Bourses de soutien aux études doctorales

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de doctorat

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 4 bourses de 4 000 \$

Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de soutien aux études doctorales, afin de permettre au réципиendaire de progresser de manière significative dans son programme de doctorat, par exemple, en complétant avec succès des séminaires obligatoires, en réussissant avec succès l'examen de synthèse, ou en terminant la rédaction d'une partie substantielle de la thèse.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de doctorat au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique;
- fournir un échéancier pour la recherche et la rédaction de thèse, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études.

N. B. Cette bourse ne peut être cumulée avec la bourse triennale de doctorat de la Faculté.

Bourses de mobilité

Réципиентаire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise avec mémoire ou au doctorat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Attribution: Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur: 3 bourses de 1 500 \$

Montant total maximal à attribuer par année : 6 000\$

Présentation

Cette bourse de mobilité constitue une aide financière pour les étudiants qui désirent faire un séjour en région éloignée ou à l'étranger dans le cadre de leur programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle. Cette bourse peut aussi permettre de couvrir certains frais associés à un programme d'échange, de recherche ou à un stage.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de maîtrise avec mémoire ou au doctorat au moment de la demande et de l'attribution;
- le séjour à l'extérieur, le programme d'échange, de recherche ou le stage doit avoir lieu au cours du trimestre de l'annonce du concours de bourses.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique.